



13 juillet 2015

Fonctions supports, garanties pour les personnels... Ce qui n'a pas été traité lors du comité de suivi AFB du 8 juillet

Lors de cette réunion du comité de suivi le 8 juillet 2015, plusieurs sujets qui intéressent directement les personnels n'ont pas été abordés par l'administration et renvoyés au mois de septembre. Toutefois, dès à présent, nous avons commencé à porter les premières revendications sur cette restructuration.

1) Echanges sur le rapport du préfigurateur

Nous avons pris acte de l'évolution du rapport de préfiguration qui entre sa première version et le document remis à la ministre a commencé à prendre en compte les missions actuelles des agents (voir le rapport du préfigurateur [ici](#)). Nous avons par contre rappelé nos différentes demandes et revendications : moyens, consolidation des missions des établissements intégrés, la nécessité d'avoir un travail plus approfondi sur le volet recherche, sur l'international...

De plus, nous avons demandé à avoir un nouveau calendrier avec les dates clefs dans le processus : Le préfigurateur a indiqué qu'il réunirait les personnes positionnées sur les postes de direction pour ensuite produire ce calendrier pour la rentrée.

La lettre de mission des nouveaux membres de l'équipe de préfiguration est disponible [ici](#).

2) Projet d'organisation de l'AFB

Cet organigramme (voir [ici](#)) est à la fois précis mais sans les commentaires pour bien l'appréhender. Notamment en ce qui concerne les liens et interfaces entre services. Le parti pris pose un problème de fond puisqu'il y a bien un pôle marin mais sans pôles identifiés milieux aquatiques et terrestre. Mais malgré cet affichage politique, au prétexte d'une gouvernance différente, l'intégrité et la cohérence de l'AAMP sont remises en cause car les agents se retrouvent éclatés entre pôle Marin, Recherche et Stratégie.

Concernant les agences régionales de la biodiversité en partenariat avec les conseils régionaux, nous revendiquons que ces structures ne soient pas mises en place sans moyens supplémentaires en effectifs. Sinon, il s'agirait tout simplement de réduire les effectifs sur les autres missions, pourtant tout aussi prioritaires, pour effectuer une opération de communication (et au final, ce sont les agents qui restent qui trinquent).

Pour ce qui est des DIR de l'ONEMA et des Antennes de l'AAMP, les réponses sont assez floues. Par contre, le Secrétaire général du MEDDE a indiqué que l'objectif à terme était d'arriver à 13 DIR correspondant aux futures régions.

Au niveau des SD, un travail en chambre va être mené sur la mutualisation des équipes de terrain des SD (mais aussi au niveau régional). Pour FO, l'armature territoriale de l'AFB sera au niveau SD. Nous avons demandé une réunion spécifique sur le sujet à la rentrée avec l'équipe de préfiguration.

Zoom sur les fonctions supports

Lors de cette réunion, la question des fonctions supports a été à peine abordée et n'a fait l'objet de quasiment aucune réponse de la part de l'administration (voir document de l'administration [ici](#)).

Pourtant, les fonctions supports seront les services qui seront directement et de pleins fouets touchés par l'AFB dès le début (les autres suivront). Il est donc indispensable d'avoir une transparence et une visibilité pour les agents concernés. Même s'il y a un report du calendrier de l'AFB, il faut que les agents soient fixés sur leur avenir.

Question préalable :

- Quel niveau de délégation pour chaque pôle, service et implantations territoriales. Cela vient conditionner la lecture que l'on peut faire de l'organigramme.
- Quel est le rôle des DIR au niveau de la ligne d'organisation des supports : le niveau de délégation influera sur les effectifs à renforcer
- Ce travail a été fait totalement en chambre (avec bruits, rumeurs et interventions parasites), est ce qu'il y aura des échanges avec les agents des services concernés ?

Il est indispensable d'aborder la concertation sur le positionnement géographique des différents services au niveau national : cela conditionne énormément pour les agents. Parallèlement et en itération, il faut définir ce qui restera au niveau des implantations qui ne conserveront pas certains services (pour permettre aux agents qui verraient leur fonction disparaître de savoir où se repositionner s'ils ne souhaitent pas de mobilités). Par ailleurs, nous revendiquons une prime exceptionnelle pour l'ensemble des agents au titre des changements en cours (à l'image de ce qui a été fait au moment de la fusion des administrations centrales en 2008)

Question du rattachement : Il s'agit d'un préalable pour la définition et le dimensionnement des services supports. Par ailleurs, la question de la gestion administrative des PNM est posée. Est ce qu'elle sera faite avec les PNx ou séparément.

3) Document cadre sur les garanties pour les personnels

Ce point n'a pas été examiné par manque de temps et renvoyé à une réunion en septembre. Seul un document indigent (voir [ici](#)) a été transmis par l'administration. Nous avons rappelé que les spécificités des établissements devaient être prises en compte, de même que les fonctionnaires en détachement sur contrat (sujet sur lequel le MEDDE refuse toute discussion à ce jour)

Ce document est fortement attendu car nous attendons un cadrage vis-à-vis des établissements (notamment au niveau des renouvellements de contrats). Nous avons demandé à pouvoir transmettre nos observations dans l'été afin que ces garanties soient formalisées le plus vite possible à la rentrée. Nous demandons un engagement de la ministre sur ces garanties.

Premières remarques, observations et revendications de FO sur le document cadre

Considérations générales :

La création de l'AFB n'est pas semblable aux autres restructurations subies au sein du ministère. Il ne s'agit pas de transfert de services déconcentrés vers un EP où la majorité des agents sont des fonctionnaires de corps à gestion ministérielle. Il y a une forte proportion d'agents contractuels (CDD et CDI) et de fonctionnaires détachés sur contrats.

Quid de périmètre : EP intégrés ? Associations ? Partie du MNHN ?? Partie de la DEB ?

Quid des modifications de contrats des CDD/CDI ? Ne serait ce pas l'occasion de mettre d'équerre les contrats ?

Principe de l'absence de mobilité géographique imposée :

Ne pas renouveler les CDD ni les détachements sur contrat est bien une mobilité imposée. Nous demandons à avoir un tableau nominatif avec les fonctions et les dates de fin de contrats ou de détachement afin d'effectuer un suivi pour vérifier que l'administration ne renouvelle pas les contrats au fil de l'eau. Par ailleurs, nous dénonçons l'abus du mot licenciement par certains responsables.

Pour les agents qui ne seront pas satisfaits de leur poste, nous demandons à ce qu'ils puissent candidater sur les listes de postes vacants ministériels (CDI et fonctionnaires détachés) et qu'aucun frein budgétaire ne soit imposé.

Garantie de la rémunération :

sur quelle assiette ? Quels sont les éléments de la rémunération qui sont garantis

Mise en œuvre d'un dispositif concerté de pré-positionnement :

« chaque agent à vocation à suivre son poste » n'est pas une formulation satisfaisante. Nous demandons : « chaque agent est prioritaire sur le poste qui correspondra le plus à son poste actuel et à la localisation géographique actuelle mais il pourra candidater au moment de la réorganisation sur d'autres postes au sein de l'AFB ou à l'extérieur »

Nous demandons une instance de recours pour les situations individuelles. Vu la disparité des statuts au niveau CCP et Fonctionnaires détachés, nous demandons à ce que cela soit traité dans une commission du comité de suivi.

L'accès à la médecine de prévention et à l'action sociale

Demande d'avoir aussi un chantier relatif à la protection sociale (mutuelle)

Avoir une médecine de prévention effective pour tous les personnels et aussi un tiers-temps (un médecin qui puisse venir sur le lieu de travail)

Convergence de certaines modalités de gestion et d'organisation

Nous demandons à revoir dès en amont les règlements intérieurs, notamment sur le temps de travail afin de corriger les reculs entérinés dans les derniers RI.

4) dispositif de pré-positionnement

Ce point n'a pas été abordé. Pour Force Ouvrière, le préalable est d'avoir les garanties pour les personnels quelque soit le statut (voir le document du MEDDE sur le prépositionnement [ici](#)).

Enfin, les sujets relatifs aux statuts des personnels ont été abordés la dernière heure de réunion :

- sur les ATE/TE : Ils sont considérés comme les pestiférés du MEDDE (voir communiqué intersyndical)
- sur les agents contractuels : Nous avons profité de la présence du Directeur de l'AAMP pour demander à ce que sa copie soit revue sur le choix des catégories dans les reclassements et nous avons alerté le préfigurateur de l'AFB sur l'impact dans la structure fusionnée au niveau des écarts entre les établissements. Le ministère doit envoyer les documents qu'il compte envoyer en interministériel mi-juillet. Une réunion intersyndicale est prévue pour faire un bilan collectif des dernières propositions de l'administration. De plus, le MEDDE a indiqué que les agents de l'ONEMA et de l'ONCFS de catégorie A et B ne pourraient pas se présenter aux concours 2015 du fait de l'absence de publication du décret liste dérogatoire à ce jour.

Pour suivre toutes nos actualités :

<http://www.feets-fo-fp.fr>